

Ce dispositif propose
un diagnostic gratuit
pour réduire la vulnérabilité
de votre bien !



Ce diagnostic est :



Gratuit

Il est entièrement pris en charge par la communauté de communes et l'État.



Personnalisé

Le diagnostic et les solutions sont adaptés à votre bien et votre situation.



Confidentiel

Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Il n'est pas transmis aux compagnies d'assurances.



Intentionnel

Sur la base du volontariat.

Il permet de :



Mettre en place des mesures de protection structurelles.



Acquérir de bons réflexes afin de mieux s'organiser en période d'inondation.

L'Établissement public Loire (EP Loire) porte et anime depuis 2021 le Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Loir, pour le compte des collectivités territoriales.

Confronté aux inondations par débordement de cours d'eau, le territoire est également exposé à des phénomènes de ruissellement de plus en plus fréquents. Dans ce cadre, l'EP Loire a créé le dispositif **Prévalo** qui propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

L'EP Loire a exclusivement mandaté le bureau d'études spécialisé MAYANE pour la réalisation des diagnostics inondation sur le périmètre du PEP Loir.

Informations & Inscriptions



02 34 52 03 63



contact@diagnostic-prevaloir.fr



eptb-loire.fr/papi_loir

Conception et réalisation : **Mayane**



Mon foyer est-il préparé au risque inondation ?

Pour le savoir,
je réalise un diagnostic gratuit !



Cofinancé par
l'Union européenne



Pourquoi faire un diagnostic ?

- Évaluer l'exposition de mon bien au risque inondation
- Mettre en sécurité mon foyer
- Limiter les dégâts et leurs coûts
- Favoriser un retour rapide à la normale
- Préserver la valeur de mon bien
- Respecter mes obligations réglementaires (PPRI*, IAL**, etc.)

Qui est éligible ?

Si le bien est situé en zone inondable ou a déjà subi des inondations, le diagnostic s'adresse aux :

- **Propriétaires**
- **Gestionnaires d'immeubles**
- **Locataires (vous pouvez réaliser un diagnostic avec l'accord de votre propriétaire)**

Vous pouvez vous rendre sur l'outil en ligne, sur le site web du dispositif, pour connaître votre éligibilité et prendre rendez-vous :

eptb-loire.fr/papi_loir



*Plan de Prévention du Risque Inondation
**Informations Acquéreurs Locataires

Des solutions adaptées à mon bien !



Exemples de mesures d'adaptation d'un bien situé en zone inondable :

- 1 **Aménager une zone refuge** (surface hors d'eau accessible par l'intérieur avec un accès au toit, balcon ou terrasse).
- 2 **Installer des batardeaux et occulter les aérations.**
- 3 **Disposer de clapets anti-retour** sur le réseau d'évacuation des eaux usées.
- 4 **Protéger les réseaux d'électricité et de chauffage.**
- 5 **Arrimer les objets flottants** (bouteilles d'hydrocarbure, cuves...) et **mettre hors d'eau les produits polluants.**

Une fois inscrit, le bureau d'études Mayane*** prend rendez-vous avec vous pour un diagnostic :



Intervention d'une durée maximum de 2h

Visite technique de votre bien et recueil d'informations par un expert des risques inondation et un géomètre-expert.



Remise du rapport personnalisé

Remise du rapport de diagnostic et explication des conclusions par le diagnostiqueur en charge du dossier.



Et la suite ?

Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, vous pouvez demander des subventions pour les mettre en place.

***L'EP Loire a exclusivement mandaté le bureau d'études Mayane pour la réalisation des diagnostics gratuits.

6

Matérialiser les piscines et bassins enterrés.

7

S'équiper d'une pompe de cave.



Des travaux sont rendus obligatoires par les PPRI* et sont subventionnés à hauteur de 80% par l'État.